

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX D'EUTELSAT COMMUNICATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023-24

Le Conseil d'administration d'Eutelsat Communications lors de sa réunion du 8 août 2024 a arrêté, sur recommandation du Comité des Rémunérations, les montants fixes et variables de la rémunération de Madame Eva Berneke, Directrice Générale, au titre de l'exercice 2023/2024.

La rémunération variable annuelle sera versée au cours du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2025, suite à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 novembre 2024.

Le Conseil a également arrêté le taux d'atteinte et l'acquisition définitive d'actions par Michel Azibert, mandataire social jusqu'au 10 novembre 2022, dans le cadre du plan du 4 novembre 2021, pour lequel le Conseil d'administration avait décidé de maintenir les droits à actions de performance au *pro rata temporis*.

Il est rappelé par ailleurs que la rémunération de Monsieur Dominique D'Hinnin est composée exclusivement d'une rémunération d'administrateur (anciennement nommée jetons de présence). Il convient de se reporter au dernier paragraphe.

Concernant Madame Eva Berneke :

Les rémunérations fixes et variables accordées à Eva Berneke au titre de l'exercice 2023-2024 sont présentées ci-dessous :

Rémunération fixe annuelle

| | Perçue au titre de l'exercice 2023-24 |
|-------------|---------------------------------------|
| Eva Berneke | 848 000 € |

Rémunération variable annuelle

| | Perçue au titre de l'exercice 2023-24 |
|-------------|---------------------------------------|
| Eva Berneke | 1 021 840 € |

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, la part variable de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs est fondée sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs prédéterminés. Elle est intégralement déterminée en fonction de critères de performance qui incluent :

- des objectifs quantitatifs financiers au niveau Groupe (pour 65 %), liés au chiffre d'affaires des activités opérationnelles¹ (pour 26 %), au cash-flow-libre discrétionnaire² tel que défini par le Groupe (pour 26 %), aux charges opérationnelles totales³ (pour 9,75 %) et créances douteuses (pour 3,25 %),
- des objectifs quantitatifs RSE (pour 15 %),

En cas de surperformance, la réalisation des objectifs quantitatifs au niveau Groupe peut s'élever à 150 %.

- des objectifs qualitatifs (pour 20 %)

Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort que la part variable due à Eva Berneke au titre de ses fonctions de Directrice générale pour l'exercice 2023-24, s'établit à 120,5 % de la rémunération fixe brute annuelle. Les objectifs quantitatifs ont été atteints à 126,9% et les objectifs qualitatifs à 95 %. La part variable due à Eva Berneke, au titre de l'exercice 2023-24, ressort ainsi à 1 021 840 euros.

¹ Le chiffre d'affaires des activités opérationnelles correspond au chiffre d'affaires total du Groupe duquel sont déduits les « Autres revenus ». La croissance du chiffre d'affaires des Activités opérationnelles est calculée à périmètre et change constants

² Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation – Investissements – Intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus.

³ Hors provisions pour créances douteuses

Rémunération exceptionnelle

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent percevoir une rémunération exceptionnelle, uniquement dans des circonstances très particulières, comme dans le cas d'une opération significative pour le Groupe. La nature transformationnelle du rapprochement avec OneWeb relève de la rémunération exceptionnelle mise en place depuis 2017.

Faisant suite à une décision du Conseil, l'Assemblée générale du 23 novembre 2023 a approuvé une rémunération exceptionnelle pour Eva Berneke, sous la forme d'une attribution d'actions.

L'attribution exceptionnelle d'actions de performance présente les caractéristiques suivantes :

- ▶ une attribution d'un montant équivalant à un maximum de 100 % de la prime annuelle cible ;
- ▶ soumise à des conditions de performance particulières directement liées aux objectifs communiqués dans le cadre du rapprochement avec OneWeb, évaluées à la date d'échéance de chaque tranche (voir les détails ci-dessous) ;
- ▶ soumise à des conditions de présence, évaluées à la date d'échéance de chaque tranche (voir les détails ci-dessous) ;
- ▶ certaines caractéristiques identiques à celles du plan d'intéressement à long terme : attribution valorisée selon les normes IFRS, même obligation de conservation et interdiction formelle de recourir à des instruments de couverture ; toutefois, contrairement au plan d'intéressement à long terme, aucune surperformance n'est possible.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration a défini, sur recommandation du Comité des rémunérations, des conditions de performance particulières directement liées aux objectifs communiqués au marché dans le cadre du rapprochement avec OneWeb. Les actions de performance cibles sont attribuées en trois tranches, avec des conditions de présence et de performance évaluées à la fin de chaque période d'acquisition de la tranche considérée, tel que détaillé ci-dessous :

- ▶ Tranche 1 (40 % de l'attribution), acquise au 30 juin 2024, l'acquisition définitive étant soumise à l'approbation de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024, et sous réserve du respect des conditions de performance suivantes :
 - des indicateurs clés de performance factuels et mesurables relatifs aux premières étapes de la mise en œuvre de l'opération (mise en œuvre de l'organisation après rapprochement, premières étapes de l'intégration des systèmes d'information et progrès sur les objectifs de synergie).
- ▶ Tranche 2 (30 % de l'attribution), acquise au 30 juin 2025, l'acquisition définitive étant soumise à l'approbation de l'AG appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, et sous réserve du respect des conditions de performance suivantes :
 - indicateurs clés de performance conformes aux perspectives publiées sur l'EBITDA moins les dépenses d'investissement et la croissance du chiffre d'affaires. De plus, un indicateur clé de performance factuel et mesurable relatif aux progrès dans le développement du plan de succession du Comité exécutif aligné sur la nouvelle organisation.
- ▶ Tranche 3 (30 % de l'attribution), acquise au 30 juin 2026, l'acquisition définitive étant soumise à l'approbation de l'AG appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026, et sous réserve du respect des conditions de performance suivantes :
 - indicateurs clés de performance conformes aux perspectives publiées sur l'EBITDA moins les dépenses d'investissement et la croissance du chiffre d'affaires. De plus, un indicateur clé de performance factuel et mesurable relatif à la poursuite des progrès dans le développement du plan de succession du Comité exécutif aligné sur la nouvelle organisation.

Pour la première tranche, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'attribuer à Eva Berneke 82 834 actions représentant un taux d'atteinte des objectifs de performance de 80 %. L'acquisition définitive a été approuvée par l'Assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Plan d'attribution d'actions de performance du 20 janvier 2022

Compte tenu de la nomination d'Eva Berneke en tant que Directrice générale le 1er janvier 2022, sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 20 janvier 2022, un programme

d'attribution d'actions de performance pour la Directrice générale. Ce plan est conforme à la politique du Groupe en matière de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 4 novembre 2021 et a des caractéristiques identiques au plan du 4 novembre 2021, que ce soit en termes de critères de performance, de condition de présence et de durée de la période de performance.

Concernant Eva Berneke, qui est donc l'unique bénéficiaire de ce plan, l'attribution cible est égale à 125 % du salaire de base annuel brut divisé par la valeur de l'action Eutelsat Communications établie sur la base de la valorisation en normes IFRS calculée sur la base du cours moyen des 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan, soit un total de 75 736 actions « théoriques » après prise en compte d'un ajustement prorata temporis du nombre d'actions attribuées à partir de la date de prise de fonctions d'Eva Berneke (1er janvier 2022), représentant 0,03 % du capital social.

Après examen des conditions d'attribution, le Conseil d'administration en date du 8 août 2024 a décidé l'attribution définitive fictive de 62 331 actions à E. Berneke, soit un taux d'atteinte des objectifs de performance de 82,3 %.

La livraison définitive des actions d'Eva Berneke reste soumise à une condition de présence jusqu'en janvier 2025, date anniversaire de la date d'attribution de janvier 2022. Elles seront livrées à cette date.

Concernant Monsieur Michel Azibert :

Plan d'attribution d'actions de performance du 4 novembre 2021

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 4 novembre 2021, un programme d'attribution d'actions de performance pour les mandataires sociaux du Groupe.

L'attribution d'actions de performance, à l'échéance du plan, est soumise à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence sur les trois exercices financiers concernés (exercices 2021-22, 2022-23 et 2023-24).

Concernant M. Azibert, l'attribution d'actions de performance est égale à 160 % (inchangée par rapport au plan précédent) du salaire de base annuel brut divisé par la valeur de l'action Eutelsat Communications établie sur la base de la valorisation en norme IFRS 2, soit un total de 58 581 actions « théoriques », représentant 0,03 % du capital social. Le mandat de Directeur général délégué de Michel Azibert a pris fin le 10 novembre 2022. Conformément à la politique de rémunération, en cas de départ avant la fin de la période d'acquisition du plan, le Conseil d'administration peut renoncer à la condition de présence et décider de maintenir les droits à actions de performance au prorata temporis. Compte tenu de l'engagement remarquable de Michel Azibert dans le développement d'Eutelsat au cours de ses 11 années de service et de l'impact des décisions prises sous sa direction concernant le reste de la période d'acquisition du plan 2021 et compte tenu des conditions de performance exigeantes à satisfaire au titre dudit plan dans le contexte actuel, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le droit potentiel de Michel Azibert au prorata temporis jusqu'à la fin de son mandat. En conséquence, ses droits restants sont ajustés à 25 386 actions et restent soumis aux conditions de performance.

Après examen des conditions d'attribution, le Conseil d'administration en date du 8 août 2024 a décidé l'attribution définitive fictive de 20 893 actions à M. Azibert, soit un taux d'atteinte des objectifs de performance de 82,3 %.

Concernant Monsieur Dominique D'Hinnin :

Rémunération d'administrateur (jetons de présence)

Le montant de rémunération d'administrateur due pour l'exercice 2023-24 à Monsieur Dominique D'Hinnin en tant que Président non-exécutif du Conseil d'Administration s'élève à 355 480 euros.

Le montant de rémunération d'administrateur due pour l'exercice 2023-24 à Madame Eva Berneke en tant qu'administratrice s'élève à 78 857 euros.

À propos d'Eutelsat Communications

Eutelsat Group est l'un des principaux opérateurs mondiaux de télécommunications par satellite, spécialisé dans la fourniture de services de connectivité et de vidéo à travers le monde. Issu du rapprochement d'Eutelsat et de

OneWeb en 2023, le Groupe est le premier opérateur de satellites GEO-LEO pleinement intégré, doté d'une flotte de 35 satellites géostationnaires et d'une constellation en orbite basse (LEO) composée de plus de 600 satellites. Le Groupe répond aux besoins de ses clients présents dans quatre segments de marché clés que sont la Vidéo, où il distribue plus de 6 500 chaînes de télévision, et les marchés à forte croissance de la Connectivité mobile, de la Connectivité fixe et des Services aux gouvernements. L'incomparable richesse de ses ressources en orbite et de ses infrastructures au sol permet à Eutelsat Group de répondre aux besoins de ses clients dans le monde entier grâce à des solutions intégrées. Le siège social de la Société est situé à Paris. Eutelsat Group emploie plus de 1 500 personnes représentant plus de 50 nationalités différentes. Le Groupe s'engage à fournir des services de connectivité sécurisés, résilients et respectueux de l'environnement en vue de contribuer à la réduction de la fracture numérique. La Société est cotée à la Bourse de Paris (Euronext Paris) sous le symbole ETL et à la Bourse de Londres (London Stock Exchange) sous le symbole ETL.

Pour en savoir plus, consultez le site www.eutelsat.com

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|--|
| Presse | | |
| Joanna Darlington | Tel.: +33 6 74 52 15 31 | jdarlington@eutelsat.com |
| Anita Baltagi | Tel.: +33 6 43 93 01 78 | abaltagi@eutelsat.com |
| Katie Dowd | Tel.: +1 202 2712 209 | kdowd@oneweb.net |
| Relations Investisseurs | | |
| Joanna Darlington | Tel.: +33 6 74 52 15 31 | jdarlington@eutelsat.com |
| Hugo Laurens-Berge | Tel. +33 6 70 80 95 58 | hlaurensberge@eutelsat.com |